

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	17.02.2015		15.123	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Motion populaire d'un groupe de citoyens		Liée à: (Facultatif) ad
Titre: Produits de proximité et de saison		
Contenu: Le Conseil d'Etat est prié d'utiliser uniquement des produits régionaux et de saison lors des manifestations et apéritifs qu'il organise.		
Développement (obligatoire): La durabilité et la consommation de proximité sont des thématiques qui reviennent souvent sur le devant de la scène. Bien qu'il soit illusoire de chercher l'autonomie alimentaire pour un pays comme la Suisse, de nombreuses personnes se questionnent sur la présence dans nos assiettes d'une part de plus en plus importante de produits hors saison et ayant parcouru des milliers de kilomètres. Les collectivités publiques organisent souvent des apéritifs où les vins régionaux sont en général à l'honneur. Pour les accompagnements, les créations présentent souvent des produits hors saison ou de provenance lointaine. La situation doit être améliorée. Dans le cadre de la loi Agenda 21, l'administration cantonale s'est engagée à faire preuve d'exemplarité. Nous demandons à ce que l'Etat montre l'exemple en utilisant uniquement des produits régionaux et de saison lors des manifestations et apéritifs qu'il organise.		
Position du Conseil d'Etat: Le Conseil d'Etat, bien qu'il puisse partager la vision de cette requête, s'oppose à la motion. En effet, il ne lui est pas possible de garantir que seuls des produits de saison soient servis. Par contre, plus largement, le Conseil d'Etat soutient et met en œuvre plusieurs initiatives permettant d'aller vers une plus forte promotion de nos produits du terroir. Citons le concours d'amuse-bouche régionaux qui a eu lieu en février dernier, qui permet désormais de disposer d'une liste de services traiteurs répondant aux critères de la motion. De plus, un courrier va être envoyé aux services de l'ACN les invitant à utiliser les produits du terroir ainsi que les vins neuchâtelois pour leurs manifestations. Enfin, l'Office des vins et des produits du terroir a pour mandat de soutenir la promotion des produits locaux.		

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Josy Taramarcaz, Pertuis-du-Sault 1, 2000 NE	
Autres signataires (nom, prénom)	
Motion populaire munie de 224 signatures	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER